RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-24**	**Objet : Avenant 2 au bail commercial du 12 rue Gérard Dubois**

Date de la convocation : 20/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, Conseillère municipale

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
	Pascale OGEREAU	
Daniel BOULAY		
	Pierre LEVAVASSEUR	Christophe BRUNET
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
	Matthieu LACOTTE	Claudie NUNES
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Exposé des motifs

Le conseil municipal de Saint-Gervais-la-Forêt, réuni en séance, a examiné la proposition d'avenant au bail commercial du 12 rue Gérard Dubois, situé à Saint-Gervais-la-Forêt, conclu entre la commune et La Poste Immo. Ce bail, initialement signé le 1er janvier 2016 et reconduit tacitement au 1er janvier 2025 par l'avenant 1, nécessite des ajustements pour mieux répondre aux exigences de sécurité et de maintenance des installations. La Commune, représentée par Monsieur Jean-Noël CHAPPUIS, Maire, et La Poste Immo ont convenu des modifications suivantes :

1. **Ajout à l'article 10 – Travaux** : Il est prévu que le preneur, La Poste Immo, effectue des vérifications annuelles des installations électriques, des dispositifs de sécurité incendie, et l'entretien périodique des générateurs de chauffe. Ces vérifications doivent être réalisées à la charge du preneur, qui s'engage à transmettre au bailleur les attestations de vérification et/ou de conformité après chaque vérification. Cette disposition vise à garantir la sécurité des occupants et la conformité des installations aux normes en vigueur.
2. **Stabilité des autres dispositions** : Les autres clauses du bail initial restent inchangées, assurant ainsi la continuité des engagements contractuels entre les parties.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants,
Vu le code civil, notamment les articles 1708 et suivants,
Vu le bail commercial du 12 rue Gérard Dubois, conclu le 1er janvier 2016 et reconduit tacitement au 1er janvier 2025 par avenant n°1,

Considérants

Considérant le bail commercial conclu entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et La Poste Immo pour un local situé 12 rue Gérard Dubois, à Saint-Gervais-la-Forêt, ayant pour effet le 1er janvier 2016,
Considérant l'avenant 1 de ce bail qui prévoit la reconduite tacite dudit bail à compter du 1er janvier 2025,
Considérant la nécessité de maintenir et d'améliorer les conditions de sécurité et de maintenance des installations situées au 12 rue Gérard Dubois,
Considérant l'importance de garantir la conformité des installations aux normes en vigueur,

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250227-DEL2025-24-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Décisions

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

1. **APPROUVE** l'avenant n°2, joint en annexe, au bail commercial conclu entre la commune de Saint-Gervais-la-Forêt et La Poste Immo pour un local situé 12 rue Gérard Dubois, à Saint-Gervais-la-Forêt,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 27/02/2025
Publié le 27/02/2025

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 24/02/2025
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

la secrétaire de séance,
Sonia DANGLE

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250227-DEL2025-24-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2025